

Sobre ! Selon les calculs de l'association Global Footprint, le 2 août dernier marquait « le jour du dépassement », c'est-à-dire le jour où l'ensemble des ressources que la planète peut renouveler en une année a déjà été consommé par les humains. Bien que contestés, les calculs de l'ONG n'en montrent pas moins une avancée inexorable de cette date et rappellent à échéance régulière la nécessité de transformer en profondeur nos modes de consommation collective qui menacent les ressources et la biodiversité de la planète. On le sait. On le sait, mais met-on réellement tout en œuvre pour freiner, voire inverser cette érosion ? Si les initiatives ne manquent pas, elles donnent parfois l'impression de n'être que des gouttes d'eau dans l'océan des besoins. Dans ces circonstances, ne serait-il pas sage de faire feu de tout bois, sans calculs aléatoires, et de donner à la sobriété la place qui lui convient ?

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Ressources, aérospatiale, Luxembourg

Le Luxembourg se lance dans la conquête des ressources spatiales

C'est désormais un fait admis par tous ou presque : les ressources naturelles sont comptées. Il faut les économiser, les recycler. Pour autant, les initiatives pour explorer et exploiter de nouvelles ressources considérées jusqu'à présent comme très difficiles d'accès se multiplient. Il en est ainsi, par exemple, des zones polaires ou sous-marines (voir [IE n° 256](#)), dont l'exploitation est très contestée par les associations environnementales qui en soulignent les dangers potentiels pour les différents milieux naturels. **Le 13 juillet dernier, le Parlement luxembourgeois (Chambre des députés) a voté en faveur d'une loi destinée à encadrer l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace** (Lune, autres corps célestes...). Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} août. Selon le ministre de l'Economie, Etienne Schneider, le Luxembourg devient ainsi « *le premier pays européen à mettre en place une législation conforme au droit international* ». Selon le texte, les sociétés établies dans le Grand-Duché pourront extraire et s'appropriier les ressources en provenance de l'espace (métaux, hydrocarbures, eau...). **A ce jour, quatre sociétés du secteur spatial ont un siège au Luxembourg** : Ispace, Blue Horizon, Deep Space Industries et Planetary Resources, dont le Luxembourg est actionnaire. En février 2015, les Américains avaient eux aussi annoncé qu'ils travaillaient sur une réglementation similaire (voir [IE n° 209](#)). Ces travaux ont conduit à l'adoption du [Space Act 2015](#) le 25 novembre 2015.

Reporting, hydrocarbures, Ghana

Le Ghana va publier la totalité de ses contrats pétroliers d'ici à la fin de l'année

L'extraction des ressources naturelles (hydrocarbures, minerais, forêts...) est depuis longtemps une source potentielle de détournements des recettes financières des Etats qui autorisent leur exploitation. **La loi française n° 2014-1662 du 30 décembre 2014** portant diverses dispositions au droit de l'Union européenne **impose aux entreprises intervenant dans ce champ de rendre publics les versements effectués au profit des autorités des Etats et des territoires dans lesquelles elles exercent leur activité** ([article L. 225-102-3 du code de commerce](#)). Les premières informations ont été publiées en 2016. Mais cette disposition comporte encore des zones d'ombre, comme l'atteste un rapport publié par plusieurs associations françaises en avril 2017 (voir [IE n° 257](#)). Aussi la décision du Ghana de rendre accessible au public, d'ici à la fin de l'année, un registre du pétrole dans lequel l'intégralité des contrats d'hydrocarbure signés depuis le début de l'exploitation des premiers gisements en 2010 sera consignée peut-elle constituer un nouveau pas vers plus de transparence dans ce secteur.

Reporting. Le *Journal officiel de la République française* a publié le 21 juillet 2017 [l'ordonnance 2017-1180](#) du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par des entreprises et groupes d'entreprises dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2014/95.

OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

Climat, automobile, monde

Les projections de ventes de véhicules électriques s'affolent

Près de trois semaines après l'annonce du ministre français de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, de mettre fin aux ventes de véhicules diesel et essence sur le marché français d'ici à 2040, le gouvernement britannique a annoncé une décision similaire le 26 juillet dans le cadre de son nouveau plan de lutte contre la pollution de l'air. Au début du mois de juillet, Bloomberg New Energy Finance (BNEF) avait

indiqué avoir revu à la hausse ses projections en matière de vente de véhicules électriques dans le monde à l'horizon 2040. De fait, ces ventes devraient dépasser celles des voitures thermiques d'ici à une vingtaine d'années. **Le parc de véhicules électriques pourrait ainsi représenter un tiers de la flotte mondiale en 2040, soit 530 millions de véhicules** (en 2016, BNEF en prévoyait 406 millions). Cela provient surtout de la chute de leur coût de fabrication, plus rapide que prévue, et en particulier du coût des batteries lithium-ion qui a baissé de 73 % depuis 2010. **En conséquence**, 8 millions de barils de pétrole (10 % environ de la production mondiale actuelle) devraient être soustraits à la combustion automobile, la production de lithium, de cobalt et de manganèse devrait être multipliée par plus de 100 et la demande de graphite pourrait passer de 13 tonnes en 2015 à... 852 000 tonnes. Cette explosion de la demande pourrait toutefois ne pas être sans conséquences négatives sur l'environnement et les populations (voir [IE n° 228](#) et [IE n° 245](#)).

Climat. Dans une [étude thématique](#) de juillet 2017, le Commissariat général au développement durable fait une analyse des coûts et bénéfices des véhicules électriques.

Déchets. Des chercheurs américains [ont calculé](#) qu'entre 1950 et aujourd'hui, l'industrie chimique aurait produit 8,3 milliards de tonnes de plastique, ce qui aurait généré 6,3 milliards de tonnes de déchets, dont 79 % auraient été mis en décharge ou libérés dans la nature. A ce rythme, d'ici à 2050, il pourrait y avoir 12 milliards de tonnes de déchets accumulés en décharge ou dans l'environnement.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Impact des biens et services, justice, énergie, Etats-Unis

« Plainte climatique » contre 37 compagnies pétrolières et charbonnières aux Etats-Unis

En 1994, le Mississippi a été le premier Etat américain à engager une action en justice à l'encontre des principaux fabricants de cigarettes du pays, afin de recouvrer les sommes dépensées par les systèmes publics de santé pour le traitement des maladies résultant de la consommation de tabac. Cette action a ensuite été imitée par plusieurs autres Etats (voir [IE n° 2 d'avril/mai 1997](#)) pour aboutir à ce qui demeure encore, à ce jour, comme **le plus important accord amiable de l'histoire des Etats-Unis** (Master Settlement Agreement). Conclu le 23 novembre 1998 entre l'industrie du tabac, quarante-six Etats et six autres juridictions américaines, cet accord a abouti à plusieurs concessions et engagements de la part de l'industrie et au versement aux Etats de plus de 200 milliards de dollars échelonnés sur les vingt-cinq premières années de l'accord. **Dans une action similaire, deux comtés californiens (Marin et San Mateo, près de San Francisco) et la ville d'Imperial Beach (près de San Diego) ont porté plainte, le 17 juillet, contre trente-sept compagnies pétrolières, gazières et charbonnières** – dont l'américaine Exxon, l'anglo-néerlandaise Shell et la française Total –, en les accusant d'avoir émis, en connaissance de cause, des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique et menacent leurs communautés du fait de l'élévation du niveau de la mer. **Les plaignants reprochent notamment aux entreprises** d'être responsables de 20 % de l'ensemble des rejets émis entre 1965 et 2015, d'avoir coordonné leurs efforts pour cacher au public les dangers liés à leurs activités et nié la connaissance qu'elles avaient de ces menaces. **Les trois communautés soutiennent que l'élévation du niveau de la mer va générer des coûts considérables qu'elles ne pourront supporter.** Elles ne réclament toutefois pas d'indemnités spécifiques, laissant la décision au juge. Si les actions engagées vont devoir affronter de nombreux obstacles juridiques, en particulier l'établissement d'un lien de causalité entre l'élévation du niveau de la mer et les émissions de GES des sociétés défenderesses, elles n'en illustrent pas moins l'intérêt grandissant des cabinets d'avocats pour les affaires liées aux conséquences des dérèglements climatiques.

Climat, banques, monde

Les grandes banques mondiales continuent à financer les énergies fossiles les plus préoccupantes

Plusieurs associations (BankTrack, Rainforest Action Network, Sierra Club, Oil Change International) ont publié leur huitième rapport sur le financement d'énergies fossiles accordé par les grandes banques mondiales ([Fossil Fuel Finance Fossil Card 2017](#)). **Le rapport a passé en revue trente-sept banques**, dont BNP Paribas, BPCE, Crédit agricole et Société générale. Les associations ont analysé la politique de **financement de six sous-secteurs d'activité, dont elles estiment qu'ils ont un impact particulièrement inquiétant sur le dérèglement climatique** (sables bitumineux, hydrocarbures en eau ultra-profonde, hydrocarbures en zone arctique, centrales à charbon, mines de charbon, exportation de gaz naturel liquéfié). Le rapport indique les montants dévolus à ces activités pour les années 2014, 2015 et 2016. **Onze banques obtiennent les appréciations les plus faibles** pour l'ensemble des sous-secteurs analysés (absence de politique publique) : les sept banques asiatiques évaluées (quatre chinoises et trois japonaises), deux banques canadiennes (CIBC, Scotiabank) et deux banques australiennes (Commonwealth Bank et Nab). **Les établissements français**, quant à eux, recueillent des notes mitigées selon les sous-secteurs considérés. Le rapport a calculé qu'entre 2014 et 2016, BNP Paribas avait financé ces six activités à hauteur de 7,8 milliards de dollars, Société générale avait contribué à leur financement pour un montant global de 6,1 milliards, Crédit agricole pour 3,7 milliards et BPCE pour 900 millions.

Biodiversité, pêche, Thaïlande

Le leader mondial du thon en boîte, Thai Union, s'engage en faveur d'une pêche plus durable

Le 6 octobre 2014, Greenpeace France dévoilait les résultats d'une analyse réalisée sur un échantillon de vingt boîtes de thon de la marque Petit Navire et montrait qu'une même boîte pouvait contenir plusieurs espèces de thon, une pratique interdite par la législation européenne (voir [IE n° 201](#)). **Selon l'association, qui dénonçait l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons (DCP)** – une technique qui permet la capture de poissons sans discrimination à l'aide de filets géants –, cela témoignait de l'incapacité de la marque à contrôler la traçabilité du contenu de ses boîtes. Dans le même temps, Thai Union, maison mère de Petit Navire et leader mondial du thon en boîte, faisait l'objet d'une campagne mondiale et subissait la pression de la grande distribution (voir [IE n° 237](#)). En juin 2017, des entreprises, dont Thai Union et Petit Navire, des gouvernements et des associations ont publié une déclaration dans laquelle ils s'engageaient à construire une filière de thon totalement responsable d'ici à 2020 (voir [IE n° 261](#)). Dernier épisode en date **le 11 juillet : Thai Union s'est officiellement engagée, dans le cadre d'un accord conclu avec Greenpeace**, à adopter des mesures pour aller vers une pêche plus durable, dont une réduction de moitié du recours aux DCP d'ici à 2020 et l'établissement d'un moratoire sur les transbordements en mer (déchargement des cargaisons d'un navire vers un cargo réfrigéré, afin d'éviter au navire de retourner au port), qui conduisent à de graves violations des droits humains (voir [IE n° 207](#)). Un audit indépendant sera en outre réalisé en 2018 afin d'évaluer l'avancée des mesures engagées.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Climat, banques, Australie

Des actionnaires poursuivent une banque australienne pour défaut d'information sur les risques climatiques

En juin dernier, la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) recommandait aux sociétés de publier, dans leurs documents financiers, des données en rapport avec les dérèglements climatiques, et ce de manière à informer leurs parties prenantes, en particulier les actionnaires, sur les risques et opportunités pouvant résulter du changement climatique (voir [IE n° 262](#)). En écho à cette recommandation, deux actionnaires de la Commonwealth Bank of Australia (CBA) ont déposé, le 7 août, une plainte contre la banque auprès de la Cour fédérale d'Australie pour insuffisance d'information dans son rapport annuel 2016. **Les plaignants mettent en avant** que ni le rapport financier de la banque, ni le rapport de son conseil d'administration, ni aucune autre partie du rapport annuel ne mentionnent, parmi les risques majeurs auxquels la banque est exposée, des risques liés au changement climatique ou à son implication dans le financement du mégaprojet controversé de mine de charbon Adani Carmichael, et la manière dont la banque compte gérer ces risques. En conséquence, et compte tenu de l'état actuel des connaissances sur ces questions, **ils soutiennent que CBA contrevient à ses obligations de donner** « une image fidèle de sa situation financière et de sa performance » et de fournir une « évaluation éclairée sur ses opérations, sa situation financière, ses stratégies et ses perspectives pour les exercices à venir ». Les plaignants demandent donc à la Cour de s'assurer que CBA ne perpétue pas de telles omissions dans ses prochains rapports annuels.

Notation, finance

Morningstar prend une participation de 40 % dans le capital de Sustainalytics

En mars 2016, Morningstar, la société américaine d'analyse pour les investisseurs (200 milliards de dollars d'actifs sous conseil et gestion), avait annoncé que 20 000 fonds faisaient désormais l'objet d'une notation ESG (voir [IE n° 232](#)), la notation des émetteurs constituant les portefeuilles étant fournie par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. Le 24 juillet dernier, les deux sociétés ont annoncé la prise d'une participation de 40 % dans le capital de Sustainalytics par Morningstar, l'équipe exécutive de Sustainalytics ayant pris une participation résiduelle au sein de Morningstar. Steven Smit, chargé des questions liées à l'ISR chez Morningstar, rejoindra le conseil d'administration de Sustainalytics. **Cette opération souligne** l'ambition du leader mondial en nombre de fonds couverts par sa recherche et son offre de service, mais aussi **le mouvement de concentration perceptible dans l'industrie de l'ISR**. En octobre 2016, le S&P Dow Jones Indices (l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'indices boursiers) avait indiqué qu'il avait pris le contrôle de la société britannique Trucost, spécialisée dans l'évaluation des émissions et du risque carbone des entreprises, et en juin dernier, l'Institutional Shareholder Services (ISS), une société américaine leader mondial des solutions pour la gouvernance des entreprises et le vote en assemblée générale, a acquis Climate Neutral Investments, la division de données climatiques pour investissements de la société suisse South Pole.

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Rémunérations, hydrocarbures, Congo, Mauritanie

Grèves chez Total en République du Congo et en Mauritanie

Une grève a touché les installations de Total en **République du Congo** (Congo-Brazzaville) entre le 12 juillet et le 14 juillet dernier. Les employés demandaient notamment la levée du blocage des prêts à taux

zéro et le versement de leurs primes d'intéressement. Un compromis a finalement été trouvé entre la direction, les grévistes et le gouvernement congolais. Présent depuis 1969 dans le pays, le groupe français (Elf à l'époque) emploie plus de 1 300 salariés au Congo et extrait 60 % de la production nationale de pétrole. **Total est moins présent en Mauritanie**, où il entend toutefois s'impliquer dans l'exploitation d'hydrocarbures (il dispose, pour l'heure, de trois permis d'exploration). La compagnie gère également 38 stations-service dans ce pays, où elle emploie 60 salariés. Ces employés se sont précisément mis en grève le 12 juillet en réclamant le paiement des heures supplémentaires et des arriérés de salaire et en dénonçant le recours à une main-d'œuvre non qualifiée. Au 30 juillet, aucun accord n'a encore été trouvé.

Loyauté des pratiques, banque, France, Cameroun

Report du procès pour détournement de fonds d'une filiale camerounaise de la BPCE

Au cours de l'année 2016, un audit interne avait révélé l'existence de détournements de fonds au sein de la filiale camerounaise du groupe bancaire BPCE, la BICEC (voir [IE n° 248](#)). Le montant portait sur plus de 50 milliards de francs CFA (76 millions d'euros) durant douze ans. Le procès s'est ouvert le 20 juillet à Douala. **Deux anciens directeurs français de la filiale**, Pascal Rebillard (actuellement président du directoire de la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche) et Pierre Mahé (désormais directeur général de la Banque malgache de l'océan Indien, une autre filiale de BPCE), convoqués à l'audience, se sont fait représenter par leurs conseils. L'affaire a été renvoyée au 17 août pour composition irrégulière du tribunal.

Développement, téléphonie, France, Côte d'Ivoire

Les gérants de cabines téléphoniques ivoiriens boycottent les produits et services d'Orange

Les rues des villes ivoiriennes et même des villages ont vu fleurir ces dernières années des milliers de petites cabines téléphoniques privées permettant à la population d'accéder aux services des opérateurs mobiles du secteur (le français Orange Côte d'Ivoire, le sud-africain MTN et Moov, une filiale de Maroc Telecom). Cette activité permet à des dizaines de milliers d'Ivoiriens de vivre, le plus souvent très modestement. **Mécontents des marges rétrocédées par les opérateurs sur les transferts de crédits, qu'ils jugent insuffisantes pour gagner leur vie** (4 % pour Orange et MTN, 6 % pour Moov), les gérants de cabines téléphoniques ont répondu à l'appel au boycott des services de ces opérateurs lancé le 13 juillet par l'Association des gérants de cabines téléphoniques de Côte d'Ivoire (Agect-CI). Le mouvement s'est poursuivi, le 16 juillet, en limitant le boycott aux seuls produits et services d'Orange qui, avec 48 % de parts de marché en chiffre d'affaires, est le premier opérateur mobile du pays.

Développement, agroalimentaire, Etats-Unis

Mars veut inventer un nouveau modèle permettant aux petits paysans d'améliorer leurs revenus

L'un des défis majeurs pour la communauté internationale au cours des prochaines années sera de nourrir les 8,6 milliards d'habitants que la planète comptera en 2030 et les quelque 10 milliards de personnes qu'elle accueillera en 2050. **La course à la terre est ouverte depuis plusieurs années** et elle oppose très souvent petits paysans d'une part, et grandes entreprises et investisseurs internationaux d'autre part. Or, la cohabitation est probablement au cœur des enjeux. Non seulement parce que l'agriculture familiale représente une dimension centrale du développement selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), mais aussi parce qu'elle constitue un chaînon incontournable de la sécurité des approvisionnements d'une partie des grands groupes agroalimentaires. Selon la Banque mondiale (2017), 200 millions de petits fermiers seraient ainsi intégrés à la chaîne d'approvisionnement du secteur agroalimentaire, souvent dans des conditions de grande pauvreté. **C'est la raison pour laquelle certains groupes cherchent à développer de solides partenariats locaux.** C'est le cas de Mars, par le biais de son projet « Livelihoods Fund for Family Farming ». Dans ce cadre, le 10 juillet, la multinationale a lancé un nouveau programme (« Farmer Income Lab ») visant à promouvoir la recherche et à stimuler le dialogue, afin de tester des initiatives permettant de développer de nouveaux modèles et d'améliorer sensiblement le revenu des fermiers. Le groupe prévoit d'associer à son « think-do tank » d'autres entreprises du secteur et de s'adjoindre un panel d'experts, parmi lesquels des ONG. Gage du sérieux du projet, **l'association Oxfam a accepté d'être le premier membre de ce panel d'experts.** Parions maintenant que des modèles adaptés sortiront de cette initiative, qu'ils ne resteront pas confidentiels et qu'ils ne généreront pas une dépendance excessive des petits producteurs à l'égard des grands groupes.

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris